. 127 7190 Partie Lyon. Mr J Guin & film

Lyon, le 30 thermidor an 10.

Nous avons l'honneur de vous faire part de la Société que nous venons de contracter sous la raison de SAVOYE-MONTELIER fils aîné et DIONNA, dont vous avez ci-dessous les signatures, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

N. S. J.-C. SAVOYE a annoncé, par circulires du 19 courant, la dissolution de sa Société sous la raison de SAVOYE-MONTELIER et Comp., dont il reste seul chargé de la liquidation.

N. S. DEONNA a aussi fait connaître, par arculaires du 7 nivôse dernier, la dissolution de la sienne, sous la raison de DEONNA et MANDEL.

Nous continuerons le commerce des Soies et les différentes branches de commissions dont notre place est susceptible, soit en marchandises, soit en banque.

L'expérience que nous avons acquise, l'activitéet le zèle que nous apporterons à l'exécution des affaires qui nous seront adressées, enfin les fonls que nous versons dans notre commerce, nous mettent à même de captiver la confiance de nos Cerrespondans.

Nous espérons, M Labrem, que vous voulrez bien nous accorder la vôtre, et vous offrons l'assurance de notre entier dévouement.

Signature de N. S. Jean-Claude SAVOYE. avery Montettiere

Signature de N. S. Jean-Marc DEONNA. Cavoye Montellier faine & Devune